

# LES ÉCHOS DE LA VALLÉE

Bulletin Communautaire n° 4 - Juillet 2018



**Autopartage**



**Covoiturage**



**Recharge**



**Soli-Drive**

## La CCHVC poursuit le déploiement des services d'écomobilité sociale et partagée, avec SOLI-DRIVE



**A**ller chez le médecin, faire des courses, visiter un proche... Ces déplacements du quotidien peuvent s'avérer insurmontables pour ceux qui ne peuvent pas ou plus conduire.

Parce que l'accès à la mobilité signifie aussi liberté et intégration sociale, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse poursuit son action dans le domaine de l'écomobilité sociale et partagée, des services innovants qui allient lien social et transport durable, en milieu rural et périurbain.

Le 4<sup>ème</sup> volet de ce programme est la mise en place de Soli-Drive, un **service de trajets solidaires qui met en relation un conducteur bénévole et un passager dans l'incapacité de conduire**. Ce service est opéré par Clem', opérateur d'autopartage de la CCHVC.

### Rejoignez la communauté Soli-Drive et faites partie de cette belle aventure près de chez vous !

Pour cela, vous trouverez à l'intérieur de cette publication la marche à suivre pour s'inscrire à Soli-Drive, soit en tant que conducteur, soit en tant que passager.

*Jacques PELLETIER, Président de la CCHVC*

**AVEC SOLI-DRIVE,  
LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN  
POUR LA MOBILITÉ DE TOUS**

La CCHVC réunit les communes de Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Mesnil Saint Denis, Lévis Saint Nom, Milon La Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert des Bois, Saint Rémy lès Chevreuse et Senlisse.

C.C.H.V.C.  
9 Grande Rue  
78720 Dampierre  
en Yvelines  
Tél. : 01 30 52 83 83  
cchvc78@orange.fr  
[www.cchvc.fr](http://www.cchvc.fr)



Les Échos de la Vallée est le bulletin de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (C.C.H.V.C.).

ISSN 2551-4326

Tirage : 10 000 ex.

Directeur de la publication :

J. Pelletier

Photos et comité de rédaction :

P. van Bussel, Clem

Conception : effet-immediat.com





## ENFIN UNE SOLUTION POUR MES DÉPLACEMENTS !

DEVEZ  
**PASSAGER**  
SOLI-DRIVE

Conduire vous est impossible ?

Faites appel aux conducteurs bénévoles Soli-Drive et louez vous-même la voiture en fonction de vos besoins.

Le conducteur bénévole vous accompagnera pour vos déplacements. Il pourra venir vous chercher chez vous, vous ramener ou pas, selon votre souhait.

Un service 24h/24 et 7j/7 vous accompagne tout au long de votre parcours.

## UN COUP DE POUCE POUR LA MOBILITÉ DES AUTRES

DEVEZ  
**CONDUCTEUR BÉNÉVOLE**  
SOLI-DRIVER

Vous avez un peu de temps ? Vous aimeriez disposer d'une voiture et expérimenter les bienfaits d'un véhicule électrique ? Et surtout vous êtes tournés vers les autres et appréciez les rencontres ? Rejoignez la communauté des conducteurs bénévoles Soli-Drive.\*

Quand vous le souhaitez, vous pouvez ainsi accompagner les personnes dans l'incapacité de conduire (personnes âgées, blessées, sans permis,...) lors de leurs déplacements avec une voiture électrique d'autopartage qu'elles auront réservée.

### COMMENT CA MARCHE ?

- 1 Inscrivez-vous au service Soli-Drive en tant que passager.
- 2 Réservez le véhicule Clem' le plus proche de votre lieu de départ.
- 3 Précisez votre demande de trajet (lieu de prise en charge et de retour, ...).
- 4 Les conducteurs bénévoles enregistrés sur la station du véhicule réservé seront notifiés de votre demande.
- 5 Lorsqu'un conducteur solidaire aura accepté le trajet il vous contactera pour convenir des détails de votre prise en charge.

A l'issue du trajet n'hésitez pas à témoigner votre gratitude à votre conducteur !

- 1 Inscrivez-vous au service Soli-Drive en tant que conducteur, ou connectez-vous si vous êtes déjà inscrit.
- 2 Sélectionnez les stations les plus proches de chez vous.
- 3 Vous serez notifié lorsqu'une demande de trajet sera effectuée à partir d'une de ces stations.
- 4 Acceptez le trajet uniquement si vous le souhaitez.
- 5 Si vous avez accepté le trajet :
  - vous serez mis en relation avec le demandeur
  - vous n'avez plus qu'à vous rendre à la station, prendre le véhicule et accompagner le demandeur.

Un petit trajet qui fait de grandes différences !



Christine  
retraîtée, 78 ans

Je ne suis malheureusement plus apte à conduire. Cette solution me permettrait de me rendre à un rendez-vous médical. Je pourrais ainsi rencontrer d'autres personnes de ma commune et sortir de nouveau plus souvent.



Maxence  
étudiant, 22 ans

Je viens d'obtenir mon permis mais je n'ai pas de voiture. Comme je dispose d'un peu de temps, pourquoi ne pas donner un coup de main ? Ce dispositif me permettrait également de disposer d'un véhicule gratuitement pour mes trajets !



## INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

INSCRIPTION GRATUITE SANS ENGAGEMENT

PASSAGER



CONDUCTEUR

Rendez-vous sur le site [cchvc.clem.mobi](http://cchvc.clem.mobi)

Cliquez sur **JE M'INSCRIS**

Cochez uniquement **Soli-Drive**



Sélectionnez les services **Soli-Drive** et **Autopartage**  
*En tant que conducteur, l'inscription gratuite à l'Autopartage est requise pour bénéficier de l'assurance tout risque.*

Choisissez votre formule



Choisissez votre formule  
*Flex est la formule gratuite sans engagement.*

Remplissez vos informations personnelles



Téléchargez une photo ou un scan de votre pièce d'identité



Téléchargez une photo ou un scan de votre permis de conduire

Choisissez votre mode de paiement



Choisissez votre mode de paiement « SEPA »  
*Vous n'avez strictement rien à payer, en revanche cette étape est nécessaire pour bénéficier de l'assurance tout risque.*

Vous n'avez plus qu'à réserver le véhicule et effectuer votre demande de trajet. La plateforme se charge de trouver un conducteur solidaire !

Bravo, votre inscription est validée ! Vous n'avez plus qu'à vous rendre sur votre compte, cliquer sur l'onglet Soli-Drive et sélectionner vos stations !

Lors de la phase de lancement du service Soli-Drive, pour remercier les conducteurs de leur solidarité, chaque trajet effectué en tant que conducteur est récompensé :

**1 heure Soli-Drive conduite = 1 heure de location de véhicule électrique offerte pour vos déplacements\***

\* dans la limite de 6 heures par mois, utilisables jusqu'au 30 septembre 2018.

Si vous préférez, vous pouvez vous préinscrire en retournant ce formulaire rempli à :  
Clem' - Service usagers  
9 villa des sables 92 200 Neuilly-sur-Seine  
Vous pouvez également le déposer au bureau de la CCHVC, 2 rue de l'Eglise à Chevreuse.

Monsieur  Madame

Prénom : .....

Nom : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Je souhaite devenir :

Passager  Conducteur bénévole

Joindre à ce formulaire :

- Une photocopie de votre permis de conduire si vous êtes conducteur.
- Une photocopie de votre carte d'identité si vous êtes passager.
- Un relevé d'identité bancaire que vous soyez conducteur ou passager (pour le règlement si vous êtes passager, pour l'assurance si vous êtes conducteur).



**- GÉNÉROSITÉ EN COURS DE CHARGEMENT -**

Faites-vous conduire par des conducteurs bénévoles grâce à **SOLI-DRIVE** le covoiturage solidaire du quotidien.

**OFFRE SPÉCIALE**





## FPIC 2018

Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), l'impôt qui représente 78 % des recettes fiscales annuelles de la CCHVC

La péréquation est un mécanisme destiné à réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales.

L'Etat prélève des sommes sur les collectivités les plus favorisées pour le reverser aux collectivités les moins favorisées ; ces prélèvements alimentent le FPIC.

Au niveau national et depuis sa création en 2012, les sommes collectées pour être redistribuées ont été les suivantes :

2012 = 150 M€, 2013 = 360 M€ ; 2014 = 570 M€, 2015 = 780 M€, 2016 = 1 Md€ pour être plafonné (théoriquement !) à 2% du potentiel financier national les années suivantes (soit environ 1,2 milliard d'euros).

Pour notre territoire, les sommes totales prélevées ont été les suivantes :

2013 = 586 000 €, 2014 = 997 000 €, 2015 = 1 384 148 €, 2016 = 2 234 770 €, 2017 = 2 494 362 € et pour 2018 = 2 476 869 €

Le Conseil communautaire a décidé de répartir la charge globale du FPIC à raison de 1/3 payé par les communes et réparti entre elles en fonction de leur potentiel financier et à raison des 2/3 à la charge de la CCHVC. Mais chacun aura compris que, par un côté et par un autre, c'est le contribuable de la vallée qui supporte 100 % de cet impôt.

Comme je l'ai dit et écrit à chaque fois que l'occasion m'en était donnée, le FPIC représente 78% des impôts levés par la CCHVC (hors budgets spécifiques relatifs aux ordures ménagères, Gemapi et la TCFE) qui se voit donc contrainte de lever un impôt pour payer un impôt.

Il m'arrive d'entendre des critiques émanant de personnes qui, à l'évidence, oublient ce « détail » dans leur analyse.

Jacques PELLETIER, Président de la CCHVC ■



## La CCHVC oeuvre pour la promotion du tourisme

Suite à la Loi NOTRe qui attribue la compétence « Promotion du Tourisme » aux intercommunalités, la CCHVC souhaite appuyer les professionnels touristiques du territoire. Pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles et pour faire redécouvrir la vallée aux habitants, un dépliant d'appel gratuit sera édité prochainement.

Le document qui intègre une carte présentant les attraits et les informations touristiques du territoire sera édité en français et en anglais, notamment pour les visiteurs de la Ryder Cup.

Le dépliant sera entre autres diffusé par l'intermédiaire des points d'accueil du territoire. Les socioprofessionnels touristiques intéressés peuvent en recevoir sur simple demande en écrivant à [cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr). ■

## Conseil Communautaire 2018

Extrait des délibérations des conseils communautaires (CC) de l'année 2018.

### CC du 13 février 2018

Décision Ordures Ménagères : marché bacs de tri + avenant ramassage Sepur

Décision administration : convention mise à disposition de locaux Sivom, convention Chevreuse

OM : représentants SIOM, demande d'adhésion SIEED pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la commune du Mesnil St Denis

RH OM : tableau des effectifs

Événementiel d'intérêt communautaire : appui et subvention Jazz À Toute Heure & appui et subvention Lireval

GEMAPI : représentants SMAGER, représentants SIAHVY, création Taxe, fixation produit.

### CC du 1<sup>er</sup> mars 2018

Administration CCHVC : élection du Président, fixation du nombre de Vice-Présidents, détermination du nombre de membres du Bureau, adoption du nouveau règlement intérieur, élection des Vice-Présidents, élection des membres du Bureau autres que ceux de droit.

### CC du 27 mars 2018

Budget : débat d'orientation budgétaire

### CC du 10 avril 2018

Administration CCHVC : pouvoirs et délégations du président, création des commissions

Budget : compte de gestion 2017, compte administratif 2017, budget primitif 2018, répartition de principe du FPIC 2018 entre communes et CCHVC, Taux des taxes locales 2018, TEOM 2018, RH OM & Administration : tableau des effectifs

Avis CCHVC sur l'implantation d'une maison médicale publique à Dampierre

Pour consulter les procès-verbaux détaillés des réunions du Conseil communautaire, RDV sur le site de la CCHVC, rubrique Conseils communautaires : [www.cchvc.fr/conseils-communautaires/pv-deliberations/](http://www.cchvc.fr/conseils-communautaires/pv-deliberations/) ■